

# Isolation à 1 € : soyez vigilants !

Les conseillers de la Maison de l'Habitat sont régulièrement interpellés par des particuliers pour savoir si les travaux d'isolation à 1 € sont une arnaque. Cette initiative privée a été validée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire mais on constate malheureusement des interventions inefficaces qui peuvent s'avérer dangereuses pour vous et votre logement et qui doivent inciter à la prudence.

Suite à des appels téléphoniques ou des démarchages en porte à porte, des personnes nous informent que l'entreprise « était là le lendemain matin » voire « quelques heures plus tard ». Une efficacité appréciable sur le plan commercial mais qui déçoit parfois lors de la mise en œuvre ! « Il est vrai que ce n'est pas très bien fait », « Ils n'ont pas posé la bonne épaisseur d'isolant ». Une fois les travaux terminés, le suivi des chantiers est souvent inexistant : « J'ai essayé de les rappeler, mais personne ne répond » ; « ils m'ont même dit qu'il ne fallait pas me plaindre car je n'avais rien payé », etc.

Il est possible de faire isoler ses **combles perdus et même ses sols (plancher bas)** grâce au dispositif « isolation à 1€ ». Mais la plupart des offres ne s'adresse qu'aux ménages **très modestes**. De plus ce dispositif peut vous couper d'aides financières plus avantageuses.



Risque électrique constaté chez un particulier dans la Marne, après une intervention isolation à 1 €

Si vous souhaitez bénéficier du dispositif d'isolation à 1€ pour les **combles perdus**, assurez-vous que **les conditions techniques suivantes sont réunies** :

- Combles facilement accessibles
- Hauteur entre le sol extérieur et le plancher de combles ne dépassant pas 6 mètres
- Vérifier que l'entreprises traitera correctement la présence d'éventuels conduits de cheminée, réseaux électriques et de ventilation

**Prenez en compte les points de vigilance suivants** :

- La dépose de l'isolant existant n'est pas réalisée. Il est vivement conseillé de le retirer avant l'intervention de l'entreprise.
- Le type d'isolant est souvent imposé.
- La pose d'un pare vapeur est rarement proposée : pas de traitement de l'étanchéité à l'air et des transferts d'humidité.
- Absence de protection et de repérage des réseaux et points électriques ou de ventilation.

**Concernant les planchers bas**, cette offre à 1€ ou à 0 € est en ce moment disponible **sans conditions de ressources** pour les logements utilisant un combustible comme chauffage principal (gaz, fioul, bois). Les entreprises peuvent récupérer un montant d'aides suffisant pour atteindre une rentabilité économique et ainsi proposer une prestation à 1€. Le prix moyen de l'isolation d'un plafond de cave ou garage est compris entre 60 et 100 €TTC/m<sup>2</sup>. Or les primes énergie récupérées par ces entreprises tournent autour de 20€/m<sup>2</sup> : **le montant des primes est donc loin d'être au niveau du coût d'une**

**prestation réalisée dans les règles de l'art** (sans ponts thermiques, avec traitements de réseaux et avec des matériaux réglementaires respectant les Documents Techniques Unifiés). **Le résultat est souvent sans appel : une pose très rapide, sans soins apportés aux détails, réalisés avec des matériaux bon marché et parfois non adaptés.**

Nous nous réjouissons qu'un tel dispositif incite les particuliers à réfléchir à l'isolation de leur logement. **Cependant nous regrettons que trop souvent, les travaux réalisés dans ce cadre ne couvrent pas plusieurs prestations importantes garantissant la performance, la durabilité de l'isolation, voire même la sécurité des habitants ayant pourtant voulu bien faire pour leur confort, leur porte-monnaie et la planète !**

### **Alors Que FAIRE ?**

Pour éviter tout problème, ne donnez pas votre accord avant d'avoir consulté le Conseiller Info Energie de la Maison de l'Habitat qui vous accompagnera dans votre projet et vous apportera des conseils neutres et gratuits :



**Alexandre Péan**  
CONSEILLER INFO ÉNERGIE

Tél. 03 26 54 00 37  
Port. 06 98 24 70 74  
pean@maison-habitat-epernay.fr

**Maison de l'Habitat**  
2 rue du Colonel Pierre Servagnat  
51200 Epernay  
Tél. 03 26 54 00 37  
contact@maison-habitat-epernay.fr  
www.maison-habitat-epernay.fr

AVEC LE SOUTIEN DE



climaxion anticiper - économiser - valoriser

Grand Est ALLIANCE CHAMPAGNE BRIE ET CHAMPAGNE

Pays d'Épernay  
Pays de Brie et Champagne

Vous pouvez également consulter le site [www.faire.fr](http://www.faire.fr) et les recommandations de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/habitation/travaux-renovation-energetique-demarchage-abusif-telephone-a-domicile-comment-reagir>